

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1168

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 5

I. – À la fin de l’alinéa 18, substituer au mot :

« « ou » sont supprimés » »

les mots :

« « ou au » sont remplacés par les mots « à un ». ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.